



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **6 novembre 2012**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Assermentation d'un nouveau conseiller municipal, M. Jérémy GARDIOL

Monsieur le Président du Conseil municipal procède à l'assermentation de

Monsieur Jérémy GARDIOL

Conseiller municipal

Troisième des "viennent-ensuite" de la liste n° 1 " *VandŒuvres Pour Vous*" pour la fin de la période législative 2011-2015.

Monsieur Jérémy GARDIOL succède à Monsieur Baptiste MARECHAL, démissionnaire.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Vandœuvres, le 15 novembre 2012

Le Président du conseil municipal
Christophe IMHOOS